



BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Pouvoirs	3
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
28 mai 2026

Date d'affichage
28 mai 2026

OBJET DE LA DELIBERATION**Avis 2026_41**

Désignation des délégués
des conseils municipaux et
de leurs suppléants pour
les élections sénatoriales
du 27 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 073-217300508-20260605-DELIB4126-DE

**SEANCE DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à douze heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Présents : Mmes & MM. Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Philippe CANE, Jean-Claude CARPENTIER, Anne-Elise COMMUNAL, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Juliette KURZ

Excusés avec pouvoir : Christine VINCENT pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jean-Claude DIJOURD pouvoir à Loïc BELINGHERI, Eléonore MARIN pouvoir à Juliette KURZ.

Excusée : Isabelle BILLARD

Désignation du secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes soit ; Michel ARDOUVIN, Jean-Claude CARPENTIER, Anne-Elise COMMUNAL, Juliette KURZ.

b) Élection du délégué (ou des délégués)

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le mode de scrutin des délégués sénatoriaux demeure un scrutin majoritaire, uninominal ou plurinominal, à deux tours. Les règles ayant trait à la parité ne s'appliquent pas dans les communes de moins de 1000 habitants.

Le panachage (adjonction ou suppression de nom) est autorisé. Les candidatures peuvent être individuelles ou groupées.

Oui l'exposé de M. le Maire,

Une seule liste de candidats étant présentée,

Les conseillers municipaux procèdent à l'élection des délégués et suppléants.

**A l'issue des opérations de vote,
Sont proclamés élus :**

Délégués :

- Jean-Marc DRIVET - Michel ARDOUVIN - Loïc BELINGHERI

Suppléants :

- Sophie GOMMET - Jean-Claude CARPENTIER - Martine BEGET

Fait et délibéré en séance.

Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Michel ARDOUVIN

Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

